

République Française
Département Deux-Sèvres

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE D'ARDIN

Séance du 20 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt du mois de Février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur RIMBEAU Jean Pierre, Maire**.

Nombre de Membres

Date de Convocation : 14 Février 2025

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 13

Présents : 10

PRÉSENTS : Mr RIMBEAU Jean-Pierre, Mme HAYE Nadia, Mr CLÉMENT Philippe, Mme LEZAY Anita, Mme COBLARD Micheline, Mr COLLON Olivier, Mr CADOUX Claude, Mr FAUGER Sylvain, Mr BRIFFAUD Philippe, Mr BRIN David.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme GUESNE Lydie, Mme GABILLY Jacqueline (pouvoir à Mme COBLARD)

ABSENTE NON EXCUSÉE : Mme CHAUVEAU Cécile

MME COBLARD Micheline a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D2025/ 00018:

➤ **PLUI**

Monsieur le Maire informe l'équipe du Conseil Municipal que la Communauté de Communes Val de Gâtine par délibération du 9 Juillet 2024 a engagé la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Gâtine Autize.

Monsieur Le Maire présente le dossier concernant cette modification. La collectivité est invitée à exprimer un avis avant le 11 Avril 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à cette modification.

Ardin, le 20 Février 2025

La secrétaire de séance,
Mme COBLARD Micheline

Le Maire,
Jean-Pierre RIMBEAU

